

**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'INJOUX-GENISSIAT**

**N° 25 / 39**

**Séance du 08 décembre 2025**

**Nombre de  
Membres**

En Exercice : 14

Présents : 9

Procuration : 0

Votants : 9

Pour : 9

Abstention : 0

Contre : 0

L'an deux mil vingt-cinq, le huit décembre à 18 H.30, le conseil municipal d'Injoux-Génissiat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Denis MOSSAZ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal et affichage : 27 novembre 2025

Membres présents : Mmes BALSEM Lydie, BILLET Benoît (arrivé à 18h45), BLANC Valérie, BOSSON Pascale, CARREZ Laurent, FILLOD Claude, FOUCART Bernard, MOSSAZ Denis, PRUDHOMME Joël, SELLIER Sophie.

Absent(e)s ou excusé(e)s : ANDRE Bérénégère, ARTERO Véronique ; LECOQ Frédéric, DROST Patricia.

Secrétaire : Bernard FOUCART

**Objet : Terre Valserhône l'Interco (TVI) – Présentation du rapport d'activité 2024**

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales, le président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport d'activité fait l'objet d'une communication par les maires des communes membres, à leur conseil municipal respectif. Le rapport d'activités pour l'exercice 2024 de Terre Valserhône l'Interco a ainsi été communiqué à la commune d'Injoux-Génissiat le 30 septembre 2025.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport d'activités 2024 de Terre Valserhône l'Interco,

Considérant que la commune d'Injoux-Génissiat est membre de Terre Valserhône l'Interco

Considérant que le rapport d'activités de l'EPCI doit être transmis aux communes membres avant le 30 septembre de chaque année,

Sur proposition du Maire,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

⇒ Prend acte du rapport d'activités 2024 de Terre Valserhône l'Interco.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susvisés.

Le secrétaire



Bernard FOUCART

Le Maire,

Denis MOSSAZ

